

### CHEF D'EQUIPE EXPLOITATION DES GYMNASES

Filière : TECHNIQUE

Catégorie C

Placé(e) sous l'autorité de la **Directrice Cohésion Sociale – Sport – Culture et du Chef de Service Sport et Associations**

#### MISSIONS PRINCIPALES

- **Gestion quotidienne des agents d'exploitation en charge des gymnases**

- Encadrer et coordonner les opérations d'entretien, de préparation, d'aménagement et de contrôle des gymnases
- Participer à la préparation des différentes interventions et à l'élaboration du planning hebdomadaire en lien avec le responsable hiérarchique
- Assurer un reporting du travail réalisé par les agents auprès du responsable hiérarchique
- Coordonner les interventions et répartir le travail en fonction des besoins, des priorités et des compétences des agents
- Expliquer et faire respecter les consignes
- Gérer le matériel nécessaires au bon déroulement des interventions, veiller à leur conformité et à leur entretien régulier en lien avec le service mécanique, ainsi qu'à leur état de propreté
- Repérer et gérer les éventuels conflits au sein de l'équipe
- Réagir rapidement face aux situations imprévues
- Compléter les fiches d'intervention pour le suivi du travail réalisé
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité
- Accueillir et expliquer les tâches aux éventuels agents en remplacement

- **Contrôle des installations et entretien des équipements, matériels et sites sportifs ou ludiques**

- Contrôler l'entretien, le nettoyage, désinfection, l'hygiène des équipements, des matériels et des sites
- Mettre en place et entretenir des dispositifs de tri sélectif
- Nettoyer les surfaces sportives et installation dans le respect des normes en vigueur
- Préparer et entretenir les différentes aires sportives et leurs installations
- Utiliser les produits et matériels d'entretien en tenant compte de la spécificité de matériaux traités
- Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents, les signaler au chef de service
- Relever les flux de fréquentation des équipements

- **Surveillance de la sécurité des usagers et des installations ; gestion de la signalétique**

- Accueillir et surveiller les pratiquants et le public
- Faire appliquer le règlement intérieur et les consignes de sécurité
- Vérifier la signalétique spécialisée par types d'installations

- Intervenir rapidement en cas d'urgence, alerter les services compétents
- Rendre compte des situations et consigner les incidents
- Tenir le registre de la sécurité
- **Installation et stockage des équipements et du matériel**
  - Préparer et installer le matériel sportif
  - Gérer les stocks de matériels sportifs
  - Contrôler la quantité et la qualité des produits stockés
  - Contrôler et optimiser la consommation de fluides
  - Renseigner les documents de suivi des consommations
  - Utiliser les outils de contrôle et mesure de qualité des eaux, de l'air
  - Réaliser le traçage des terrains en conformité avec les règlements fédéraux

### MISSIONS SECONDAIRES

- Renforcer régulièrement les équipes de la Direction des Services Techniques suivant les dérextives du chef de service, en étant placé dans ce cas sous l'autorité du chef de service ou du chef de l'équipe renforcée concernée

### COMPETENCES ET PROFIL

#### Formations et qualifications requises

- Permis B indispensable
- Formation relative à l'utilisation des fertilisants et produits phytosanitaires
- CACES (ou équivalent) R486 catégorie A et B (nacelle) et R482 catégorie F (télescopique)
- Habilitation électrique type B2 recommandée

#### Savoirs faire

- Connaître l'environnement, la réglementation des modalités d'entretien des aires sportives
- Connaître la réglementation des ERP
- Maîtriser les outils liés à l'entretien
- Connaître les procédures de montage, démontage des matériels
- Connaître et appliquer les règles en vigueur (hygiène et sécurité, fonctionnement du matériel, port des E.P.I.)
- Capacités physiques et manuelles

#### Savoirs être

- Sens du service public
- Sens de l'écoute et de la communication, compétences relationnelles
- Capacités d'encadrement

### CONTRAINTES ET CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Astreintes hivernales (semaine et week-end) de novembre à mars
- Astreintes relatives aux équipements sportifs
- Travail le week-end et jours fériés selon les nécessité de service
- Port d'EPI

**Poste à temps complet à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2026.**

---

### LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER AVANT LE 21 AOUT 2026

Par courrier à l'attention Madame le Maire  
Esplanade François Mitterrand  
BP 259 - 23006 GUERET Cedex  
par mail à [personnel@ville-gueret.fr](mailto:personnel@ville-gueret.fr)  
ou via le portail citoyen